

COMMUNE DE SERVAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DEL2024-22

L'an deux mil vingt-quatre

Le quatre avril

À vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de **Monsieur Serge GUERIN**.

Présents : Mme MAYOUSSIER, Ms CURT, ECOCHARD, Mmes FREBAULT, LAURENT, PIERRÉ, Ms PETITJEAN, GISBERT-CUREAU, REYNAUD, CRESPEL, LEGRAIS-BOUCHER

**Excusées : Mme BLANC qui a donné pouvoir à Mme MAYOUSSIER
Mme PLISSONNIER**

Secrétaire de séance : M. REYNAUD

Date de Convocation : 28 mars 2024

**OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 : BUDGET PRINCIPAL
ET BUDGET ANNEXE « LOCAUX COMMERCIAUX »**

Le Conseil Municipal :

Après avoir entendu le rapport de Christèle MAYOUSSIER, Adjointe aux finances,

- Considérant les projets de budgets primitifs 2024 proposés par la commission Finances,
- Considérant les comptes administratifs et les comptes de gestion 2023 adoptés dans la présente séance du Conseil Municipal,
- Vu la délibération adoptée lors de la même séance décidant d'affecter les résultats 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** les budgets primitifs 2024 :
 - du budget principal qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :
 - Section de fonctionnement : 1 830 140,00 €
 - Section d'investissement : 1 874 305,80 €
 - du budget annexe « locaux commerciaux » qui fait apparaître un suréquilibre sur les deux sections : fonctionnement et investissement, tel que détaillé ci-dessous :
 - Section de fonctionnement :

Dépenses	Recettes	Suréquilibre
15 431,70 €	38 908,23 €	23 476,53 €

○ Section d'investissement :

Dépenses	Recettes	Suréquilibre
47 226,64 €	64 057,49 €	16 830,85 €

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que susdits.
Pour copie certifiée conforme

Le Maire,
Serge GUERIN

